

**COMPILATION ADMINISTRATIVE
RÈGLEMENT NUMÉRO 14-23**

**RÈGLEMENT 14-23 DÉCRÉTANT LA FERMETURE ET ABOLITION D'UNE
PARTIE DE LA RUE SAINT-PATRICK - LOT 5 815 807**

Adopté par le conseil municipal le 12 décembre 2023
Entré en vigueur le 14 décembre 2023

Nom et/ou numéro de règlement, politique, résolution	Date d'approbation au conseil	Date d'entrée en vigueur	État

AVANT-PROPOS

Le lecteur est par les présentes avisé que toute erreur ou omission qui pourrait être relevée dans le texte ci-après n'a pas pour effet de diminuer le caractère exécutoire des règlements et amendements y cités, tels que sanctionnés dans leur version originale.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**RÈGLEMENT 14-23 DÉCRÉTANT LA FERMETURE ET ABOLITION D'UNE PARTIE
DE LA RUE SAINT-PATRICK - LOT 5 815 807**

SÉANCE ordinaire conseil municipal de la Municipalité de Pontiac, tenue le 12 décembre 2023, au centre communautaire de Luskville, à laquelle séance étaient présents :

Le maire, M. Roger Larose

Les membres du conseil :

Caryl McCann

Garry Dagenais

Serge Laforest

Chantal Allen

Dr Jean Amyotte

Les membres du conseil formant quorum.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac est régie par les dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a le pouvoir, en vertu de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales, de fermer et abolir un chemin faisant partie du domaine public;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en bonne et due forme lors de la séance régulière du conseil tenue le 14 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de projet du règlement a été effectué lors de cette même séance;
CONSIDÉRANT QU'une partie de la rue St-Patrick désignée officiellement comme étant le lot 5 815 807 du Cadastre du Québec, n'a jamais été construite ou utilisée comme une RUE depuis plus de cent (100) ans; (1908)

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse de St-Mary's a toujours entretenue cette partie de rue avec une plus grande étendue, soit le stationnement de l'Église, entre autres, l'asphaltage, le déneigement et l'entretien depuis l'existence de ladite Église;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a jamais défrayé de coûts d'entretien de ladite partie de Rue St-Patrick;

CONSIDÉRANT QUE, selon la loi et la jurisprudence, une rue ou un chemin qui aurait été ouvert ou même verbalisé, et que, par la suite, n'aurait pas été construit ou matérialisé, est présumé n'avoir jamais existé;

CONSIDÉRANT QUE le prétendant propriétaire, soit la Municipalité de Pontiac, acquiesce la véracité de ces faits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Caryl McCann et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

ET RÉSOLU QUE le conseil décrète et adopte ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement portera le titre de règlement « **RÈGLEMENT 14-23 DÉCRÉTANT LA FERMETURE ET L'ABOLITION D'UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-PATRICK - LOT 5 815 807** »

ARTICLE 3 : FERMETURE

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la portion du chemin Saint-Patrick, plus spécifiquement la partie ouest, situé entre la rue St-John et la rivière des Outaouais, sur le territoire de la Municipalité de Pontiac, d'une longueur de 110,01 mètres et d'une largeur de 12,19 mètres, désigné comme étant le lot 5 815 807 au cadastre du Québec.


ARTICLE 4 : ABOLITION

La partie de la rue Saint-Patrick, telle que décrite à l'article 3, est décrétée comme fermée et abolie comme voie de circulation publique municipale.

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Pontiac ce 14 décembre 2023.



Louis-Alexandre Monast
Assistant Director General,
Clerk and Secretary-treasurer



Roger Larose
Mayor

Avis de motion :	14 novembre 2023
Présentation du projet de règlement :	14 novembre 2023
Adoption du règlement :	12 décembre 2023
Résolution :	23-12-5143
Avis public :	14 décembre 2023

Rue Saint-John

64,67

#5

73,72

#9

40,23

12,19

5 815 807
s: 1 394,1

69,60

5 815 038
2541-89-6377
s: 3 722,5

60,35

10,36

118,81

~~Zone 89 201~~

Rue Saint-Patrick 2542
st 2 123,0
110,01

5 815 032
2542-80-0255
s: 9 990,7

40,41

14,98

JMap